



**BAN ASBESTOS FRANCE**  
Association de lutte contre l'amiante  
<http://www.ban-asbestos-france.com>  
banasbestos@ban-asbestos-france.com



ASSOCIATION  
**Henri Pézerat**  
Travail • Santé • Environnement

<http://www.asso-henri-pezerat.org/> assohp@gmail.com

**ARDEV a SUD-EST**

Association Régionale de Défense des Victimes de l'Amiante  
Siège social : 449, avenue Edouard Herriot - l'Escaillon - 83200 TOULON  
Tél. 04.94.15.16.83 - Fax 04.94.14.07.95 (jeudi de 10h-12h et 14h-17h)  
Tél. / Fax. 04.94.14.07.95 (vend. - samedi - vendredi de 10h-12h et 14h-17h)  
E-mail : [monowak@wanadoo.fr](mailto:monowak@wanadoo.fr)

**CAPER Auvergne**

(Clermont-Ferrand, Issoire),

Comité Amiante prévenir et Réparer



**Addeva 81 (Eternit Albi)**



Association départementale de défense des victimes de l'amiante du Ta  
40 Place d'Hautpoul. Bureau N° 5. 81600 Gaillac - [addeva81@orange.fr](mailto:addeva81@orange.fr)

## section syndicale **CGT Eternit Terssac**

**Jean-Paul Teissonnière,**  
**avocat des victimes de crimes industriels mis en examen...**  
**pour diffamation, par la firme Eternit**

*Communiqué de presse, 6 septembre 2012*

Aujourd'hui, à Paris, un procès Eternit s'ouvre. Qui est l'accusé ? Jean-Paul Teissonnière, avocat des travailleurs Eternit victimes de l'amiante. Il a osé comparer publiquement les méthodes Eternit en France et en Italie. Or à Turin, le 13 février 2012, Stephan Schmidheiny et Louis Cartier de Marchienne, ex-dirigeants suisse et belge de la firme Eternit, ont été reconnus coupables de crimes contre les victimes de l'amiante et condamnés à 16 ans de prison ferme ainsi qu'à de lourdes indemnités. **La contribution des dirigeants français Eternit à la dissimulation des effets sanitaires de l'amiante est à l'égal de celle des condamnés de Turin, l'un d'eux n'étant autre que... Louis Cartier de Marchienne lui-même ! Il fut membre du conseil d'administration d'Eternit France de 1977 à 1992.**

Se jouant du déni de justice pénale fait aux victimes de l'amiante en France, les dirigeants d'Eternit-France osent affirmer que « la société Eternit n'aurait jamais appliqué des conditions de travail similaires ou comparable d'une quelconque façon à celles de Casale Monferrato ! »

Les carences de la santé publique française font que le recensement des victimes est établi par les mouvements citoyens. Or nombreux sont les malades ou les familles des victimes qui ne se font pas connaître auprès des syndicats et associations. Néanmoins, de 1987 à aujourd'hui, **parmi les travailleurs et anciens travailleurs d'Eternit France, syndicats et associations ont dénombré environ 2 500 victimes de l'amiante, dont plus de 400 sont aujourd'hui décédés.**

Ainsi va la justice française qui fait diligence lorsqu'une firme multinationale - responsable de milliers de victimes - plaide la diffamation contre l'avocat de ces victimes, alors que ces dernières attendent depuis 15 ans que leur propre plainte soit prise en considération.

Le syndicat CGT de l'usine Eternit de Terssac et les associations à l'initiative de ce communiqué rendent hommage à Jean-Paul Teissonnière pour son engagement indéfectible dans la défense - devant la justice - des droits des travailleurs et des familles victimes de l'amiante. Les uns et les autres se mettent à la disposition du juge pour témoigner des faits mettant en cause la responsabilité d'Eternit dans le désastre sanitaire dû à l'amiante, en France comme en Italie.

*Contacts :*

**Annie Thébaud-Mony, Association Henri Pézerat (06 76 41 83 46)**

**Jean-Marie Birbès, ADEVA 81 - CGT Eternit Albi (06 06 47 01 16)**